

**Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque
et du prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke**

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	M. Thierry Nootens
CR3.2	M. Richard McLernon et autres citoyens
CR3.3	M. Denis Pellerin



Sherbrooke, le 17 mai 2013

M. Yves-François Blanchet
Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec, Qué.
G1R 5V7

Objet: demande d'audience publique formelle du BAPE sur le projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et de prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke

M. le ministre,

J'aimerais par la présente demander formellement des audiences publiques sur le projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et de prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke. Cela pour les motifs suivants:

- 1-le prolongement du boul. de Portland implique de faire passer une artère de circulation automobile à quatre voies en plein milieu de la plus grande zone humide du territoire de la ville de Sherbrooke. Or, la préservation des zones humides est une priorité au plan environnemental
- 2-d'après les informations dont dispose le soussigné, une partie du boul. René-Lévesque passera en dehors du périmètre d'urbanisation de la ville de Sherbrooke. Or, ce périmètre doit servir à contrôler l'étalement urbain, problème déjà assez vif sur le territoire de la ville de Sherbrooke
- 3-les développements domiciliaires prévus à proximité du futur boul. René-Lévesque ne semblent pas comporter de commerces de proximité. Or, la présence de tels commerces et

autres services est généralement reconnue comme une nécessité pour adapter l'urbanisme aux réalités environnementales (moins de déplacements automobiles) et sociales (maintien des aînés dans leur milieu) contemporaines

4-les bénéfices attendus au plan de la circulation automobile pour les citoyens du secteur, bénéfices que fait valoir la ville de Sherbrooke, ne vont vraiment pas de soi. Notamment, la ville de Sherbrooke prétend que ce projet intégré viendra désengorger le boul. Mi-Vallon, situé plus à l'est. C'est, selon toute vraisemblance, une impossibilité géographique

5-plus généralement, le développement périurbain et autoroutier de Sherbrooke s'accroît de manière contraire aux principes du développement durable. Or, ces principes demandent des actions vigoureuses des pouvoirs publics

Mon intérêt par rapport au milieu touché est le suivant: assurer la conservation des espaces de haute qualité environnementale comme cette zone humide de grande superficie.

D'autres arguments pourront être présentés lors des audiences publiques.

Voici mes coordonnées complètes:

Thierry Nootens

J'aimerais recevoir un accusé de réception par courriel. Veuillez noter que je serai absent en Europe du 20 au 28 mai prochain. Le tout respectueusement soumis,

 Thierry Nootens,
citoyen de Sherbrooke.

Sherbrooke, le 24 mai 2013

Par télécopieur : 418 646-5974
et par purolator

Cabinet du ministre

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FAUNE ET DES PARCS
Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Construction des boulevards René-Lévesque et de Portland

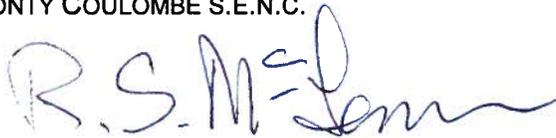
Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-joint une demande d'audience publique dans le dossier mentionné en objet. Le soussigné est le porte-parole pour le groupe de citoyens ayant signés la demande.

Notons que trois (3) personnes qui ont déjà indiqué leur appui à la présente demande n'ont pas eu l'occasion de signer l'écrit à cet effet. Nous vous enverrons un duplicata avec leurs signatures dans les plus brefs délais.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MONTY COULOMBE S.E.N.C.



RICHARD MCLERNON, AVOCAT
☎ 819 566-4466 poste #650
✉ mclernon.richard@montycoulombe.com
MCR/cm

Sherbrooke, le 23 mai 2013

**Par télécopieur : 418 646-5974
et par purolator**

Cabinet du ministre

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FAUNE ET DES PARCS
Édifice Marie-Guyart, 29^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Construction des boulevards René-Lévesque et de Portland

Monsieur le Ministre,

Nous, les soussignés, sommes tous des résidents de la rue Yamaska. Les lignes arrières de nos lots se situent à proximité (\pm 50 mètres) de la limite est de l'emprise du boulevard René-Lévesque, projeté par la Ville de Sherbrooke.

À l'automne 2012, la Ville de Sherbrooke a placé des poteaux temporaires déterminant la limite Est de l'emprise du boulevard projeté.

Un des poteaux, le poteau 19017, se situe actuellement à 45,66 mètres de la ligne arrière d'un des lots de la rue Yamaska (une copie d'un plan fourni par la Ville de Sherbrooke est annexée à la présente demande, comme pièce P-1). Or, nous, soussignés, demandons que le poteau 19017 soit déplacé à 60 mètres de la ligne arrière des lots des propriétés situées en face, bordant la rue Yamaska.

La raison est simple. À un peu moins de 10 mètres de l'emplacement actuel du poteau se trouve une ligne de hauts arbres qui sert d'écran naturel. Cet écran naturel sera bénéfique non seulement pour les soussignés, mais également pour les nouveaux résidents du futur boulevard René-Lévesque (voir photographie, pièce P-2).

À la suite d'une consultation publique sur le projet présenté par la Ville de Sherbrooke, le 20 mars 2012, un des soussignés a écrit à Monsieur René Allaire, de la Ville de Sherbrooke, à sa demande, lui proposant de reconsidérer l'emplacement précis de la route (voir courriel envoyé à Monsieur Allaire, pièce P-3).

Nous n'avons jamais reçu de réponse à cette demande.

Cette demande spécifique a également été proposée et adoptée par l'assemblée des citoyens du quartier Marie-Victorin. Malheureusement, cette demande spécifique n'a jamais été acheminée par le comité des citoyens à la Ville de Sherbrooke. La seule demande transmise à la Ville à la suite de cette assemblée, a été une demande de nature générale indiquant le souhait des citoyens que le boulevard dans son ensemble soit situé plus loin des lignes arrière des propriétés, ce qui n'est pas conforme à la proposition adoptée par l'assemblée.

Par ailleurs, lors de la séance de consultation publique tenue à Sherbrooke le 20 mars 2012, en réponse à une question précise à cet effet par un des soussignés, les représentants de la Ville de Sherbrooke ont assuré l'assemblée qu'il y aurait une possibilité de faire valoir leurs intérêts et leurs points de vue divergents lors d'une audience publique du BAPE.

Cette réponse a été réitérée, en privé, après ladite consultation publique et a créé une expectative raisonnable du public d'être entendu par une entité indépendante et impartiale, soucieux des impacts environnementaux occasionnés par la construction d'un boulevard.

C'est pourquoi nous demandons une audience publique. Notre demande n'est pas exagérée et aurait comme conséquence d'atténuer la pollution causée par les industries déjà existantes à proximité, ainsi que les émanations additionnelles occasionnées par la construction d'un boulevard, pour ne pas parler de la diminution de la pollution sonore et visuelle.

Il va sans dire que nous sommes ouverts pour une médiation. Nous maintenons que notre demande ne risque aucunement d'empêcher le projet de se réaliser et que son octroi n'aurait pas d'effet négatif substantiel au point de vue économique. En fait, notre proposition, si elle est acceptée, sera bénéfique pour les voisins situés des deux côtés du futur boulevard.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

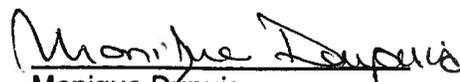
Signé à Sherbrooke, ce Mai 2013

Par :



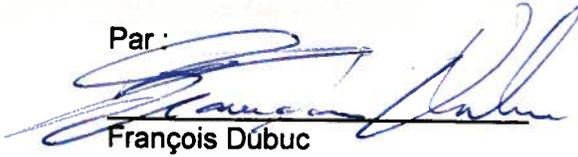
Richard McLernon

Par :



Monique Dupuis

Par :


François Dubuc

Par :


Isabelle Simoneau

Par :


Nadia Donahue

Par :


Denise Donahue

Par :


Élodie Couture

Par :

Colin Mathieu-Roy

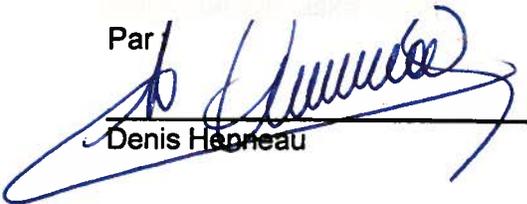
Par :

Marie-France Marois

Par :

Jean-Yves Garguit

Par :


Denis Hébert


Bruno Charland

P.j. :

C.c. : M. René Allaire

PIÈCE P-1



240.8

288.4

3 196 497

19004 19005 19006

3 196 500

3 196 537
3 196 538

3 411 192

3 411 192

19007

19008

19009

19010

19011

19012

19013

19014

19015

19016

19017

19018

19019

19020

19021

19022

19023

19025

19024

3 196 478

3 772 327

3 772 328

19028 3 196 482

19027 3 196 484

19028 3 196 485

19028 3 196 486

19028 3 196 487

19028 3 196 488

19030 3 196 492

19030 3 196 493

19030 3 196 494

19030 3 196 495

19030 3 196 496

19030 3 196 497

19030 3 196 498

19030 3 196 499

19030 3 196 500

19030 3 196 501

19030 3 196 502

19030 3 196 503

19030 3 196 504

19030 3 196 505

19030 3 196 506

19030 3 196 507

19030 3 196 508

19030 3 196 509

19030 3 196 510

3 259 528

3 196 487

3 196 489

3 196 491

3 196 493

3 196 495

3 196 497

3 196 499

3 196 501

3 196 503

3 196 505

3 196 507

3 196 509

3 196 511

3 196 513

3 196 515

3 196 517

3 196 519

3 196 521

3 196 523

3 196 525

3 196 527

3 196 529

3 196 531

3 196 533

3 196 535

3 196 537

3 196 539

3 196 541

3 196 543

3 196 545

3 196 547

3 196 549

3 196 551

3 196 553

3 196 555

3 196 557

3 196 559

3 196 561

3 196 563

3 196 565

3 196 567

3 196 569

3 196 571

3 196 573

3 196 575

3 196 577

3 196 579

3 196 581

3 196 583

3 196 585

3 196 587

3 196 589

3 196 591

3 196 593

3 196 595

3 196 597

3 196 599

3 196 601

3 196 603

3 196 605

3 196 607

3 196 609

3 196 611

3 196 613

3 196 615

3 196 617

3 196 619

3 196 621

3 196 623

3 196 625

3 196 627

3 196 629

3 196 631

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

emprise est. Ave René-Lévesque

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

3 196 518

3 196 517

3 196 516

3 196 515

3 196 514

3 196 513

3 196 512

3 196 511

3 196 510

3 196 509

3 196 508

3 196 538

3 196 537

<

PIÈCE P-2



PIÈCE P-3

Richard McLernon

De: Richard McLernon
Envoyé: 22 mars 2012 10:52
À: 'rene.allaire@ville.sherbrooke.qc.ca'
Cc: 'jardins-marie-victorin@hotmail.com'
Objet: Bd. René Lévesque

Bonjour M. Allaire,

Tel que nous avons discuté mardi soir après la séance de consultation publique, Je vous transmet notre proposition de modifier la limite est de l'emprise du boulevard à un endroit situé en face de certains résidences de la rue Yamaska:

- Déplacer le poteau 19017 à 60 mètres de la ligne arrière du lot des propriétés situés en face, bordant la rue Yamaska (le poteau se situe actuellement à 45.66 mètres de la ligne arrière).

La raison est simple. À un peu moins de 10 mètres de l'emplacement actuel du poteau se trouve une ligne de hauts arbres qui sert d'écran naturel(they completely "dwarf" the marker at the present time). cette ligne d'arbres à une profondeur d'à peu près 5 mètres, ce qui explique notre demande.

On se fie sur les compétences de votre équipe pour trouver la meilleur trajectoire modifiée possible. Le tracé venant de l'actuel piste cyclable ne devait pas poser de problème car la distance entre les lots résidentiels et la ligne des hauts arbres rétrécit en allant dans cette direction.

En s'en allant vers le Bd. industriel, il nous semble qu'il y à suffisamment de marge de manœuvre pour sauver la majorité des arbres dans cette ligne, qui s'étend jusqu'au poteau 19016, plus ou moins.

le soussigné a du démissionner comme membre du comité des citoyens pour ne pas mettre en conflit les intérêts d'un nombre plus restreint des propriétaires et la majorité des résidents du quartier.(i.e. ne pas perdre des acquis)

Toutefois, lors de l'assemblée des résidents du quartier pour discuter du projet bd. René Lévesque, il a été décidé de demander à la Ville de reconsidérer sa position en acceptant la proposition exposée ci-haut.

Je vous remercie de L'attention que vous allez porter à cette demande et en attendant votre réponse ou commentaires, veuillez agréer, M. Allaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Richard

Me Richard McLernon

Avocat



Avocates & avocats

234, rue Dufferin, bureau 200
Sherbrooke (Québec) J1H 4M2
Tél.: 819 566-4466 poste 650
Télec. : 819 565-2891
www.montycoulombe.com

L'information contenue dans ce document envoyé par courriel est confidentielle et protégée par le secret professionnel. Elle n'est destinée qu'à l'usage du destinataire indiqué ci-dessus. Quiconque lit le présent message sans être le destinataire du document est, par les présentes, avisé qu'il est strictement interdit de diffuser, distribuer ou reproduire ce document ou l'information qu'il contient ainsi que les pièces annexées. Si le destinataire ne peut être rejoint ou vous est inconnu, veuillez nous en informer sur-le-champ par téléphone au numéro 819-566-4466 et nous retourner cet envoi par la poste, le tout à nos frais. Merci.

29 MAI 2013

Demande d'audience publique**Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke**

Je requiers une audience publique sur le « Projet intégré de construction du boulevard René-Lévesque et du prolongement ouest du boulevard de Portland à Sherbrooke » pour les raisons suivantes :

1. J'ai habité le boulevard du Mi-Vallon pendant 17 ans et j'ai donc dû subir la congestion de cet artère au cours des dernières années. (J'ai dû déménager l'an dernier.)
2. Le projet du boulevard René-Lévesque ne respecte pas le schéma d'aménagement de 1987 puisque le boulevard du Mi-Vallon aurait dû être relié directement au boulevard Industriel par la rue appelée « de Lennoxville » située dans le prolongement de Mi-Vallon. On peut voir le tracé prévu en 2003 sur une carte présentée au BAPE concernant le projet de boulevard Lionel-Groulx : PR3.1 Figure 4, en bas à gauche (http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/bl_mgr_fortier/documents/pr3-1_fig4.pdf)

3. Il y a une situation problématique dans le secteur à l'ouest de la 410 dans l'axe Nord-Sud du fait qu'aucune voie de communication ne comporte 4 voies ou plus : la rue Léger a été réduite de 4 à 2 voies pour aménager une piste cyclable, Mi-Vallon n'a que trois (3) voies aux abords immédiats du boulevard Bourque et deux (2) voies ensuite, et le chemin Godin également est surchargé pour les mêmes raisons.

De même, dans l'axe Est-Ouest, seul le boulevard Bourque (surchargé) présente quatre (4) voies : Bertrand-Fabi apporte son flot de véhicules des nouveaux développements de Rock Forest et le boulevard Industriel (une entrée principale de la Ville desservant le Parc industriel régional de Sherbrooke) est aussi congestionné pour les mêmes raisons.

4. En 2008, suite au dépôt du « Rapport de la table thématique sur les axes routiers » par le Comité Dialogue-citoyens, une version révisée de l'étude a été demandée par la Ville. Plusieurs des recommandations de ce Comité n'ont pas été discutées en comité comme en témoignent les procès-verbaux :

- le prolongement de la rue Léger, les autobus-navette, voies réservées, stationnement incitatif, points de collecte, déforestation, canalisation, cours d'eau, design de rue, orientation des vents, climatisation passive, chauffage passif, ensoleillement, soleil, vent, chauffage, climatisation, zone tampon, secteur résidentiel, exode des familles, Lac des Nations, périphérie, le développement du Nouveau Faubourg, la rue du Haut-Bois, la rue du Président-Kennedy, le prolongement du boulevard de Portland ... sont tous des mots ou des expressions qui font partie des recommandations mais qui n'apparaissent pas aux procès-verbaux.

Comme vous pouvez le constater, il m'apparaît que les recommandations du Comité dialogue-citoyens auraient pu être écrites AVANT la prétendue consultation.

5. Il apparaît qu'à chaque consultation depuis 2008, des citoyens se soient inquiétés du fait que le boulevard René-Lévesque n'ait été conçu qu'à 2 voies plutôt qu'à 4 voies. Il semble qu'on n'ait jamais tenu compte des avis des citoyens.
6. De plus, en mars 2011 on parlait de 2,500 logements pour un flot maximal de 23,000 véhicules par jour sur René-Lévesque et en mars 2012, on ne parle plus que de 1,800 logements pour le même 23,000 v/j (en fait, c'était le même acétate qu'en 2011) !
7. De la même façon, les consultations qui ont eu lieu sur le projet du boulevard René-Lévesque n'ont pas toujours respecté la « Politique de consultation citoyenne » de la Ville. Par exemple, en mars 2012, j'ai relevé les points non respectés :

- "2.2.1 Les citoyens doivent pouvoir prendre connaissance des documents pertinents pour saisir et analyser l'objet de la consultation. Pour ce faire, l'information doit être complète et diffusée dans un format compréhensible, adapté aux circonstances et accessible aux citoyens." En effet, le seul document disponible est daté de Juin 2010 (2 ans) et porte la mention "Préliminaire" sur chacune de ces pages. D'ailleurs, dans ce document, on parle de "près de 3,000 logements" (p.32), alors que M. Denis Gélinas parlait de 2,500 logements lors de la première consultation et M. Sévigny de 1,800 dans un article de La Tribune du 15 mars. Dans le même article, on apprenait les budgets prévus pour René-Lévesque et de Portland. Le document est donc périmé et ne représente plus la réalité du projet actuel.
 - "2.2.3 Les résultats de la consultation doivent faire l'objet d'un rapport et l'autorité concernée doit expliquer la façon dont elle en a tenu compte dans ses recommandations ou décisions." La première consultation de mars 2011 n'a fait l'objet d'aucun rapport à ma connaissance et on ne sait pas si les opinions et observations soumisees ont été prises en compte avant de prendre des décisions concernant le trajet, le nombre de voies, la piste cyclable, etc.
 - "8. Un processus de consultation citoyenne doit être enclenché le plus tôt possible, de sorte que le dossier ou le projet concerné ne soit pas dans un état d'avancement tel que des modifications représentent des contraintes, des risques majeurs, ou occasionnent des coûts importants." Le nombre de voies, l'utilisation de carrefours giratoires, les trottoirs, la piste cyclable, même la présence d'arbres étaient décidés avant la première consultation.
 - "9.1 Moment de la consultation. La consultation citoyenne doit être tenue en amont de la prise d'une décision à moins de circonstances exceptionnelles." Voir point 8 ci-dessus. Et la consultation devrait être faite AVANT LA MAQUETTE (présentée à la « consultation » de mars 2012) !
 - "9.9 Les résultats d'une consultation citoyenne doivent faire l'objet d'un rapport signé par le président d'une assemblée publique ... doit être transmis au conseil municipal ou au conseil d'arrondissement, selon le cas, et être rendu public." Idem point 2.2.3: pas de rapport public de la première consultation.
8. Pourquoi 2 voies plutôt que 4 voies pour le boulevard René-Lévesque? L'explication en a été donnée par M. Sylvain Boulianne, ex-directeur du Service de la planification et développement urbain en réponse à une question de la TAR « sur les gaz à effets de serre qui seront générés par les automobilistes immobilisés derrière les véhicules de transport en commun » sur un boulevard à 2 seulement voies :
- « M. Boulianne croit que cette situation permettra plutôt de changer les mentalités des gens et que, s'ils sont immobilisés derrière un autobus ils auront peut-être plus envie d'utiliser le service de transport en commun qui deviendra un moyen de locomotion plus rapide que la voiture. »
- (Table sur les Axes Routiers, Procès-verbal 10 juin 2008).
http://www.dialoguesherbrooke.ca/docs/PV-20080610_routier.pdf
9. On peut aussi penser qu'un boulevard à deux voies n'est pas soumis aux audiences du BAPE laissant ainsi libre cours à toutes les fantaisies possibles comme le projet de 2 ponts à chaque intersection pour permettre aux piétons et cyclistes de passer en-dessous. Ceci sans tenir compte des atteintes possibles à la nappe phréatique, du dégagement de gaz à effets de serre dû aux embouteillages ou des accumulations de neige sous les carrefours giratoires.
10. Le 17 avril dernier sur les ondes du 107,7, M. Sévigny (maire de Sherbrooke) déclarait « il

y a une commande qui a été passée pour réduire l'évaluation des coûts du boulevard René-Lévesque de façon à le rendre un peu plus acceptable sur le plan financier... ».

(<http://www.fm1077.ca/audioplayer.php?mp3=172628> de 15min59 à 18min32.)

C'est donc dire que le projet est remis en question dans la forme qui nous a été présentée et que celui-ci pourrait prendre une toute nouvelle allure qui devrait être étudié de façon formelle par le BAPE.

11. Le projet de prolongement du boulevard de Portland a été conçu pour desservir les terrains situés dans la partie Ouest du Parc industriel régional de Sherbrooke. Or, ce projet dans sa conception actuelle présente les problèmes suivants :
 - le boulevard de Portland (à 4 voies) apportera un flot plus important de véhicules sur le boulevard Industriel (à 2 voies) qui est déjà surchargé
 - il oblige la construction de ponts à 4 voies au-dessus de zones humides à protéger. La construction de tels ponts ne sauraient se faire sans abîmer les zones à conserver.
 - il ne règle en rien la congestion observée sur le boulevard Industriel, au contraire, il vient l'augmenter dans la portion allant de l'autoroute 10-55 à ce nouveau tronçon.
 - advenant le dédoublement du boulevard Industriel de 2 à 4 voies, la portion au-dessus de la zone humide deviendrait pratiquement inutilisée puisque les usagers de la portion Ouest préféreront sortir du Parc industriel par le boulevard Industriel et les usagers de la portion Est préféreront l'accès par la 410 comme actuellement.
 - les terrains de la section Ouest ne sont pas encore vendus ni exploités, il n'y a donc pas d'urgence à les développer immédiatement.
12. Aucune des études présentées au cours des dernières années n'a regardé la circulation du secteur dans son ensemble. L'étude sur la planification de l'axe René-Lévesque (maintenant obsolète) ne s'est pas attardée aux impacts sur les boulevards Industriel ou de Portland. De même, pour l'étude sur la Planification du prolongement du boulevard de Portland. Pourtant, avant de relier une de ces artères au boulevard Industriel, il faudrait à tout le moins vérifier les impacts sur ce dernier et, de là, choisir la meilleure séquence d'intervention.

Je remercie le ministre de bien vouloir prendre ma demande en considération.



Denis Pellerin, ing.

À Sherbrooke, le 27 mai 2013

À :
Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7